



Règlement du Concours de Pêche APIPR du 22 Octobre 2016

Sélectif FFPM spécial Sparidés « bateau pêche à soutenir »

6h30 Rendez-vous au local de l'APIPR (Port de la Pointe Rouge, face à la panne 13).

- Café d'accueil.
Inscription jusqu' à 7h15 au local de l'APIPR. **L'inscription est obligatoire et individuelle***. (Utiliser la fiche d'engagement). Le concours est ouvert à tous (licencié FFPM ou non).
- Les pêcheurs concourant pour le sélectif FFPM doivent le préciser au moment de l'inscription.
- Indication de la zone de pêche et des consignes et règlement. (la zone de pêche est choisie par les organisateurs, zone 1 à zone 5 sur la carte).
- Les retardataires devront se présenter au local de l'APIPR pour inscription avant de rejoindre la zone de pêche.
- Les participants non-inscrits ne pourront pas participer à la pesée et au classement.
- Le sélectif sera arbitré par **M. Jean-Pierre Morin**, arbitre fédéral désigné par la FFPM.

7h15 Départ vers la zone de pêche.

- Le concours se déroulera dans un rayon de **350 mètres** (0,2 Mille) du bateau organisateur signalé aux participants par un **grand pavillon APIPR**.

8h00 Début de la pêche.

- Le début de la pêche sera signalé par **trois coups** de corne de brume émis par le bateau organisateur.
- Les appâts sont libres, à la charge de chaque participant.
- Les participants devront respecter la législation en vigueur et notamment la taille minimale de capture (TMC). Le règlement est celui en vigueur à la FFPM
- Toute embarcation qui ne sera plus visible du bateau organisateur, sera déclarée hors concours et de fait ne pourra invoquer, en cas de problème, la responsabilité de l'APIPR et/ou des organisateurs.
- Chaque bateau devra hisser **une flamme APIPR**.
- Les bateaux ayant une VHF resteront en veille sur le canal 72 et signaleront au bateau organisateur tout incident ou anomalie. Ils assureront volontairement le relais d'informations aux bateaux participants non équipés de VHF.

12h00 Arrêt de la pêche et retour au port de la Pointe Rouge.

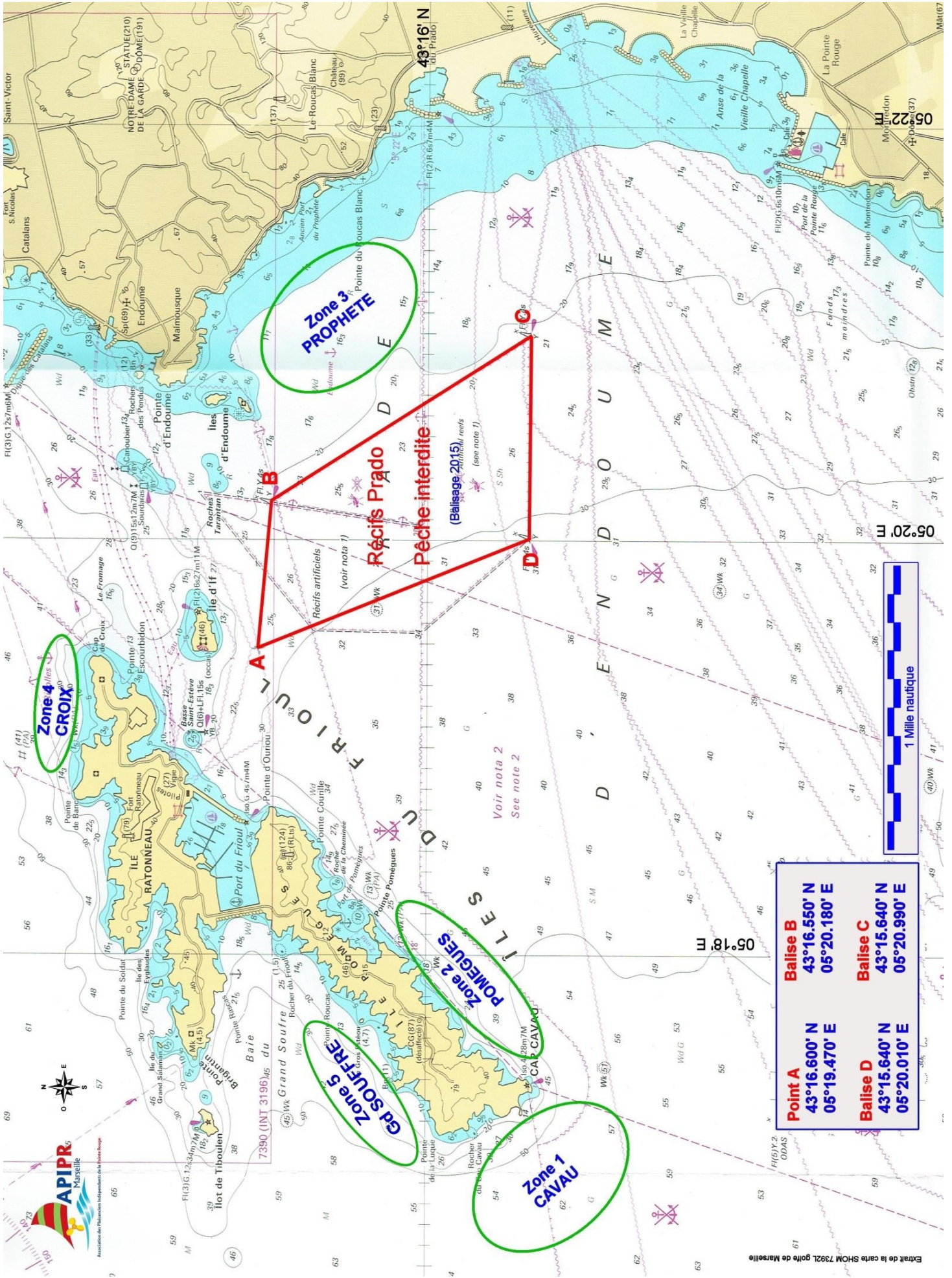
- La fin de la pêche sera signalée par **trois coups** de corne de brume émis par le bateau organisateur.

12h15 (à partir de) **Pesée du poisson** (au local de l'APIPR)

- La pesée est individuelle (poids du plus gros poisson, poids de sparidés, et poids total)
Classement global Adulte H et F et Jeune -18a et classement séparé pour le sélectif FFPM.
- Apéritif offert par l'APIPR.
- Remise des prix (attribution des lots par tirage au sort).

(*) Participation :

- Le coût de la participation au concours est de **10 €** par pêcheur (paiement à l'inscription).
- La participation des adhérents de l'APIPR et des jeunes jusqu'à 14 ans **est offerte**.



Point A	Balise B
43°16.600' N	43°16.550' N
05°19.470' E	05°20.180' E
Balise D	Balise C
43°15.640' N	43°15.640' N
05°20.010' E	05°20.990' E

